



Délégation Nationale

Monsieur Renaud CHAUMIER
DRH LCL
Immeuble Rhône
10 Place Oscar NIEMEYER
94800 Villejuif

LETTRE OUVERTE

Villejuif, le 12 février 2015.

Objet : Ecrêtement taux des prêts immobiliers CLP

Monsieur le Directeur,

Dans l'Hebdo de l'Intranet n°352 du 11 février 2015, vous avez communiqué les conditions dans lesquelles s'effectueraient les écrêtements-renégociations des taux des prêts immobiliers CLP.

Cela faisait 2 ans et demi que **FO LCL** n'avait de cesse de réclamer cet écrêtement. Plus de 2.000 salariés, que nous remercions, avaient signé notre pétition à mi 2013.

Sous le « règne » d'Anne BROCHES, la direction était restée sourde à nos alertes répétées. Les taux continuant de baisser sensiblement et ce, de façon régulière, **cette surdité a eu pour conséquence le départ de nombreux clients CLP vers la concurrence.**

Nous reconnaissons que, depuis votre arrivée, le sujet a avancé pour enfin se concrétiser. Cependant, la patience de **FO LCL** et des salariés n'est que partiellement récompensée. Alors que des frais incompressibles seront prélevés, outre le fait de ne pouvoir réaménager la durée du prêt à cette occasion, **les taux proposés ne sont même pas à la hauteur de la tolérance URSSAF calculée sur le barème au 02 décembre 2014 :**

Durée restante (ans)	0 à 3	3 à 5	5 à 7	7 à 10	10 à 12	12 à 15	15 à 20	20 à 25	25 à 30
Propositions LCL	1,92	2,00	2,00	2,04	2,16	2,24	2,44	2,72	3,28
Barème public renégo au 21 01 15	2,40	2,50	2,50	2,55	2,70	2,80	3,05	3,40	4,10
Tolérance URSSAF	1,68	1,75	1,75	1,79	1,89	1,96	2,14	2,38	2,87
Différence	0,24	0,25	0,25	0,25	0,27	0,28	0,30	0,34	0,41
Barème public Renégo au 02 12 14	2,50	2,60	2,70	2,75	2,80	2,90	3,15	3,60	4,25
Tolérance URSSAF	1,75	1,82	1,89	1,93	1,96	2,03	2,21	2,52	2,98
Différence	0,17	0,18	0,11	0,11	0,20	0,21	0,23	0,20	0,30

L'application de la tolérance URSSAF sur le barème au 21 janvier 2015 permettrait de compenser partiellement les années où, par leur fidélité et l'attente de l'écrêtement, les salariés ont supporté des taux d'intérêts très supérieurs au marché. D'autre part, de prochaines baisses de taux ne sont pas à exclure.

Si vous maintenez vos propositions actuelles, des CLP vont continuer de partir à la concurrence. **FO LCL** vous demande donc la révision à la baisse de vos propositions.

Enfin, **FO LCL** vous réitère sa demande de tarification « spécial CLP » pour les frais de cautionnement (Crédit Logement et CAMCA) ainsi que pour l'assurance emprunteur groupe CACI.

En espérant que vous prendrez en considération nos demandes et remarques et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, mes salutations respectueuses.

Philippe KERNIVINEN
Délégué Syndical National **FO LCL**